

COMPTE-RENDU DU CDEN du jeudi 12 novembre 2015

Ordre du jour

1. Renouvellement des membres du CDEN – rentrée 2015
2. DDEN
3. Modification des OTS et point d'information sur les PEDT
4. Désignation des structures scolaires
5. Bilan de l'année 2014-2015 dans le 1er et le 2nd degré
6. Effectifs – Rentrée 2015 dans le 1er t le second degré
7. Axes prioritaires pour l'année scolaire 2015-2016
8. Point sur les dotations
9. Questions diverses

9h30 : début de la séance.

Déclaration préalable :FSU (voir pièce jointe 1)

Sud Education

Unsa

Adoption du PV du 5 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

1. Renouvellement des membres du CDEN – rentrée 2015

Le DASEN fait lecture de l'arrêté d'installation du CDEN renouvelé.

Les parents d'élèves demandent à ce que les adresses personnelles disparaissent au profit de leur représentation.

2. DDEN

Vote sur la candidature de Mme Bellière.

Adopté à l'unanimité.

La liste des DDEN est à modifié suite au décès d'une personne.

M.Le Directeur Académique note l'investissement important des DDEN.

3. Modification des OTS et point d'information sur les PEDT

Le secrétaire général fait une information sur les modifications d'OTS.

Le SNUipp-FSU demande quels étaient les avis des Conseils d'école. Le SG indique qu'il y a eu unanimité des Conseils.

sur les propositions.

Le SG indique l'avancée des PEDT.

4. Désignation des structures scolaires

Le SG présente les motivations des changements.

Changement de l'appellation pôle scolaire en école multi-site. Ces deux dénominations n'étant pas reconnues par le Ministère contrairement au terme de RPI.

La FSU demande ce qu'il en sera sur les DETR. Elle indique aussi que les regroupements trouvent leur limite, surtout concernant les distances effectuées en particulier par les élèves.

Le Préfet indique que les DETR sont donnés selon les besoins et l'intérêt du projet. Le DASEN donne un avis indicatif. C'est le Préfet qui attribue la DETR. L'appellation de pôle n'intervient donc pas dans l'attribution des DETR et n'est pas intervenue depuis qu'elle est dans le département.

La FSU demande ce que devient cette charte et s'il est possible d'aller vers une charte à l'image de celle du Gers intégrant notamment une charte de l'équipement minimum des écoles

Le DASEN indique que l'étude de ce qui relevait de la charte se fera au cas par cas car cette charte devient

obsolète.

Sud Education indique qu'il y a une école où il n'y a pas de meubles avec les livres et cahiers par terre.

Le DASEN dit qu'il faut entamer le dialogue entre le Directeur et le Maire et s'adresser à l'IEN s'il n'y a pas de réponse ou d'évolution pour que le DASEN intervienne.

Le SNUipp-FSU demande quels sont les blocages à une charte des besoins minimum d'une école. sachant qu'elle ne serait pas contraignante et qu'elle aiderait tout élu qui n'est pas spécialiste des questions autour de l'école.

Mme Le Préfet demande si Madame le Maire présente a un avis, ce qu'elle n'a pas car elle n'a pas d'école dans sa commune.

Mme le Préfet indique que cette charte lui semble une bonne idée. Elle propose au DASEN qu'il écrive au Président des Maires de l'Orne pour travailler sur la réécriture de la charte de 2007.

Un représentant des collectivités locales indique que c'est le bon sens que de commencer par le dialogue entre les responsables des collectivités et les directeurs.

Sud Education prend la parole pour remercier le Préfet de son écoute.

5. Bilan de l'année 2014-2015 dans le 1er et le 2nd degré

Le DASEN présente cette partie avec l'appui d'un diaporama.

Le taux de réussite au DNB en baisse.

Pour le DASEN, il faut faire baisser les taux de redoublement car ils sont corrélés au taux de réussite.

Le Bac pro a connu une forte chute. Le DASEN n'a pas d'explication à donner. Il indique seulement que cette chute est constatée sur les trois départements.

6. Effectifs – Rentrée 2015 dans le 1er et le second degré

Le DASEN s'inquiète de l'érosion démographique qui s'exprime par une baisse en élémentaire et pré-élémentaire.

Le SNUipp-FSU pense que la baisse dans le public et la hausse dans le privé est lié à la mise en place localement de la réforme des rythmes scolaires.

Suite à une question de l'UNSA, le DASEN indique que les enfants de moins de trois ans sont intégrés dans les calculs.

Le DASEN n'a pas les indications nécessaires pour lier les érosions dans le public à la réforme des rythmes scolaires. En fait il n'a pas d'explications de ce phénomène.

Le DASEN fait l'éloge de la voie professionnelle, qui reste stable au niveau des effectifs, tout en indiquant qu'il pousse vers l'orientation général et technologique.

Mme le Préfet indique que 15 familles de réfugiés sont arrivées avec 40 à 45 enfants dont l'intégration passe par l'école. Elle précise qu'en collaboration avec le DASEN le lieu d'intégration prends en compte les capacités de scolarisation.

L'association accueillante est [COALIA] qui héberge. Pour l'instant les particuliers ne sont pas invités à accueillir des réfugiés car ils demandent de l'accompagnement, ce que finalement une association peut faire.

Le SNUipp-FSU revient sur le cas de l'école Monsort qui a une moyenne de plus de 26 élèves par classe.

Il indique aussi qu'il manque des postes de RASED.

Enfin il indique qu'il y a un poste de maître E non utilisé à Flers et non réutilisé faute de personnel. Il propose de faire un recrutement sur liste complémentaire.

Le SG indique que le recrutement sur liste complémentaire relève du Recteur. La FSU dit que la demande sera faite cet après-midi en CTA et rappelle que 1600 recrutements sur liste complémentaire ont déjà été effectué en France, pourquoi un refus dans l'Orne?

7. Axes prioritaires pour l'année scolaire 2015-2016

Le DASEN poursuit sa présentation.

Le DASEN en parlant du décrochage évoque le rôle important des CIO et du travail local à effectuer.

La FSU évoque la fermeture du CIO de Flers.

Le DASEN renvoie cette question au CAEN car ce n'est pas de la compétence du CDEN.

Le DASEN évoque alors la réforme des collèges sur 15 minutes tout en ne souhaitant pas de débat. La FSU fait état des regrets de manque de concertation autour de cette réforme qui en fait une réforme ratée. Pourtant la concertation a montré son efficacité via les programmes de maternelle. L'Unsa annonce quant à elle que cette réforme va dans le bon sens. Sud Education indique que les personnels sont inquiets quant à la large autonomie laissée aux collèges. Mme Le Préfet veut faire un point sur la lutte contre la radicalisation. Elle dit que l'éducation nationale a un rôle clé car nous sommes en contact avec le public. Elle demande à ce que nous indiquons à nos chefs d'établissement de tout signe de radicalisation (ne plus aller à la piscine, repli sur soi, agressivité ...). Il existe une cellule de lutte contre la radicalisation qui se réunit tous les mois en présence du DASEN.

8. Point sur les dotations

Mme La vice-présidente du Conseil Départemental présente cette partie.

Elle revient en même temps sur les déclarations préalables, les questions diverses et les échanges précédents :

La baisse des DGF prend en compte les fonds propres, la baisse des fonds de fonctionnement de l'État et la baisse des effectifs.

Une réunion est prévue dans les jours à venir entre le Président et les représentants des Chefs d'établissements.

Le Conseil départemental souhaite relever le montant des rénovations des collèges pour aller plus vite dans ce domaine.

Le Conseil départemental souhaite se désengager du CIO de Flers par manque de budget en espérant que l'académie reprenne ce CIO à son compte.

9. Questions diverses (toutes de la FSU)

Orientation 2015:

1. Combien de premiers vœux pour une formation en LP dans l'Orne n'ont pas été satisfaits à cette rentrée.

592 n'ont pas obtenus leur premier vœu sur 1197 demandes.

2. Combien d'emplois avenir professeurs il y a-t-il dans l'Orne en cette année scolaire ?

Pas de recrutement cette année en tant que professeur.

2 prolongations de contrats.

Scolarisation des élèves en situation de handicap:

3. L'enveloppe des contrats aidés a-t-elle permis de répondre à l'ensemble des notifications MDPH ?

Quels ont été les critères pour les dérogations ?

A ce jour, oui.

4. Qu'est ce qui peut expliquer que certains IME choisissent d'accueillir ou non des élèves ayant pourtant une notification MDPH ?

Pour la vice-présidente du conseil départemental, les IME ne choisissent pas leurs élèves, il y a juste un délai de traitement..

5. Pourquoi le conseil général ne finance t-il pas systématiquement le transport quand celui-ci est notifié ?

Pour la vice-présidente, il y a trois possibilités : remboursement des frais de transport effectué par les parents, la prise en charge avec les transports scolaires ou la prise en charge des taxis. Le choix se fait selon elle en concertation avec les familles.

Elle indique qu'il existe une note de service qu'elle peut nous envoyer. Nous la demandons donc.

Il reste 6 élèves concernés pour lesquels une réponse adaptée sera apportée.

Le conseil départemental reçoit une centaine de dossiers de transport dont 95% le sont en taxi.

La prise en charge dépend du taux (80% pour les élèves et 50% pour les élèves de CLIS ou ULIS). En suivant ce texte il n'y aurait pas plus de 35% de prise en charge selon le conseil départemental.

Le Code de l'Éducation quant à lui précise qu'il faut prendre en charge le transport d'un élève qui ne peut pas prendre les transports en commun. Le responsable des transports s'étonne que le simple passage par la MDPH rend un élève du jour au lendemain incapable de prendre les transports en commun. Son discours est de dire qu'ils s'adaptent à la situation en ne suivant pas toujours la préconisation et en changeant le

transport si besoin.

Le transport scolaire doit s'adapter aux élèves en situation de handicap sur demande des parents et non systématiquement.

Les départements conserveront la compétence du transport des élèves en situation de handicap au delà de 2017.

Pour clore le débat, Mme le Préfet indique qu'elle propose que les cas particuliers soient adressés au Conseil départemental.

AVS:

6. Nombre d'heures effectuées par les contrats CUI.

20h en principe mais annualisation : 25h dont 1h pour la formation.

Le SNUipp-FSU rappelle la réglementation et dit que les personnels gagnent systématiquement en prud'homme.

Le SG indique que leur interprétation de l'article L5134-26 leur permet d'annualiser leur contrat.

Fin de séance : 12h30